

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

Le sept du mois d'avril deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 02/04/2022).

Étaient présents : Mmes Nadine GARCIA, Martine GILLARD, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT;

MM. Anthony CARBONNIER, Jean-Claude BASTIEN, Frédéric BERTRAND, Jean-Michel GUERNÉ, Vincent TILLEMENT, Thierry WILHEM.

Étaient absents excusés : Mme Audrey HUMBERT (procuration à Monique LEYDER),
M. Mickaël STAAT (procuration à M Anthony CARBONNIER),
M. Christophe LAURENT (procuration à M Jean-Michel GUERNÉ)

Arrivée au point 2 : Mme Sophie SGRO et M Jean-Marc RACHULA

Secrétaire de séance : Mme JOFFROY Séverine, a été désigné conformément à l'article L.2541-6 du CGCT et à l'article 14 de son règlement intérieur

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021 – BUGDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	534 534,33
Dépenses de fonctionnement	257 868,10
Résultat de fonctionnement reporté (N-1) en excédent	0
Résultat de fonctionnement de clôture	276 666,23

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	242 503,75
Dépenses d'investissement	507 071,75
Résultat d'investissement reporté (N-1) déficit	7 496,25
Résultat d'investissement de clôture en déficit	257 071 75

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- En report à nouveau (ligne 002) R : 276 666,23 €
- Pour mémoire, inscrire en D 001 : 257 071,75 €

Monsieur le Maire est invité à se retirer lors du vote du présent point. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix POUR, **ADOpte** le Compte Administratif du budget annexe « Lotissement » de la commune pour l'exercice 2021.

2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 4 PARCELLES RUE DES ROUAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'approuver le projet de budget primitif pour l'année 2022 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Article 6045	0€
Article 605	0€
Article 65822	319 594,48 €
Article 6611	0€
Article 023 virement entre sections	0€
Article 7133 (042)	514 143,50 €
TOTAL	833 737,98 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Article 7015	300 000 €
796	0 €
7133 (043)	257 071,75€
002 report excédent N-1	276 666,23 €
TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	833 737,98 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Article 3355 (040)	257 071,75 €
001 report déficit N-1	257 071,75 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	514 143,50 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Article 3355 (040)	514 143,50 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	514 143,50 €

3 – FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- **En report à nouveau (ligne 002) : 258 367,85 €**
- **Affectation en investissement (1068) : 518 547 €**
- *Pour mémoire, inscrire en D 001 : 488 331,08 €*

ADOpte le Compte Administratif et le compte de gestion de Mr le trésorier du budget principal de la commune pour l'exercice 2021.

4 – VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas augmenter la pression fiscale et de conserver les taux d'imposition fixés depuis 2018, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti **28,44%** ;
- Taxe sur le foncier non bâti **37,65%**.

5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le projet de budget primitif présenté par Monsieur Jean-Michel GUERNÉ, 1^{er} Adjoint, Chargé des Finances, pour l'année 2021 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	620 200
CHARGES Á CARACTÈRE GÉNÉRAL (chapitre 011)	383 600
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)	99 200
CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66)	18 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)	6 000
DOT AMORTISSEMENT (CHAPITRE 68)	1 000
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	49 837
ATTENUATION DE PRODUITS	6 500
DÉPENSES IMPRÉVUES (chapitre 022)	<i>COMPTE M14 SUPPRIMÉ</i>
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 023)	224 000
TOTAL	1 408 337,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
ATTÉNUATION DE CHARGES (chapitre 013)	5 000
PRODUIT DES SERVICES (chapitre 70)	17 200
IMPÔTS ET TAXES (chapitre 73)	818 332,15
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)	251 600
PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)	0
PRODUITS FINANCIERS (chapitre 76)	0
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)	8.000
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chapitre 042)	49.837
RÉSULTAT REPORTÉ	258 367,85
TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 408 337

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Attribution compensation à MM (voirie) – art 2046	
Op° 121 MOBILIER	0
Op° 134 VOIRIE	90 000
Op° 140 ECLAIRAGE	20 000
Op° 141 MATERIEL	30 000
Op° 142 BATIMENT	50 000
Op° 144 VIDEOPROTECTION	173 000
Op° 147 CITY STADE	92 000
Op° 149 CIMETIERE	45 000
Op° 150 ATELIER COMMUNAL	300 000
Op° 151 MAISON 6 RUE DE CHESNY	300 000

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (chapitre 16)	93 000
DÉPENSES IMPRÉVUES (chapitre 020)	<i>COMPTE M14 SUPPRIMÉ</i>
21 Terrains	
198 NEUTRALISATION AMORT.	49.837
001 déficit N-1	488 331,08
TOTAL	1 731 168,08
RESTES Á RÉALISER	30 215,92
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 761 384
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT (chapitre 021)	224 000
SUBVENTIONS (chapitre 13)	69 500
DOTATIONS (chapitre 10)	23 800
AMORTISSEMENTS (chapitre 040)	49.837
EMPRUNT (16)	875 700
1068 affectations du fonctionnement	518 547
RESTES Á RÉALISER	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 761 384

6 – FINANCES – AUTORISATION DE MOUVEMENTS DE CREDITS

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, accepte cette proposition et donne pouvoir à Mr le Maire afin de procéder à ces mouvements de crédits, si nécessaire, dans cette limite de 7,5% dans chaque section.

7 – FINANCES – DÉROGATION AUX RÈGLES D'AMORTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire par dérogation à la règle de calcul au «prorata temporis »

8 – PERSONNEL – Approbation du règlement intérieur

Vu l'avis du Comité Technique en date du 11 mars 2022, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * APPROUVE le règlement intérieur du personnel
- * DECIDE de communiquer ce règlement à tout agent employé,
- * DIT que ce règlement intérieur prendra effet à compter de ce jour,
- * DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

9 – PERSONNEL – TEMPS DE TRAVAIL – ARTT – JOURNÉE DE SOLIDARITÉ – Abroge et remplace la DCM du 16/12/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix

DÉCIDE

Article 1 : La suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures, dans les conditions rappelées ci-avant.

Article 2 : Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services suivants sont soumis à différents cycles de travail

Article 3 : La fixation des horaires de travail des agents relève de la compétence du Maire, dans le respect des cycles définis par la présente délibération.

Article 4 : d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

Le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1^{er} mai, à savoir, **le jeudi de l'Ascension**.

Article 5 : d'instaurer des jours d'ARTT

Article 6 : Les délibérations antérieures relatives aux cycles de travail sont abrogées à compter de cette entrée en vigueur.

10 – PERSONNEL – Approbation du règlement et plan de formation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération.

11 – FINANCES – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de d'octroyer les subventions telles que définies ci-après :

Associations	Subvention sollicitée	Subvention accordée
AS PELTRE	4 000 €	4 000 € (Mr WILHELM ne prend pas part au vote)
JURY BADMINTON	200 €	100 €
ALYS	Non précisé	0 €
FACECO (solidarité UKRAINE)	Néant	0 €

MOTION en faveur de l'encadrement du prix de l'électricité à destination des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Saisit Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, sur la problématique de soutenabilité de cette hausse spectaculaire sur le budget des collectivités et un risque sur la qualité des services essentiels rendus à la population.
- Demande la mise en place d'une « dotation énergie », mesure d'urgence mais aussi d'une mesure vitale pour préserver l'équilibre financier des territoires et leur permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population tout en préservant la stabilité de la fiscalité locale ;
- Réclame la possibilité pour les communes de revenir aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz et à minima un tarif préférentiel pour l'énergie pour les collectivités territoriales.